

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Daniel Trolliet - Agroscope nouvelle formule, quid de la filière du cheval ?

Rappel de la question

Il convient de rappeler que le Haras National d'Avenches fait partie d'Agroscope, qui fait l'objet d'une réorganisation et d'une cure d'amaigrissement. Je crains que ces mesures n'aient des effets négatifs sur la motivation du personnel et, par voie de conséquence, sur les prestations qu'offre le Haras National d'Avenches. Ce pôle de compétence joue un rôle majeur, non seulement pour la filière équine, mais également pour le tourisme et le rayonnement de toute la Broye. Le Conseil d'Etat est-il régulièrement informé sur cette réorganisation et suit-il avec attention l'évolution de Haras National d'Avenches ?

Réponse du CE

L'information du canton de Vaud quant à la restructuration d'Agroscope a eu lieu au moyen de divers échanges entre les représentants de la Confédération et du canton. Des informations ont également été diffusées dans le cadre des séances des comités de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA-LDK) et de la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC-KOLAS).

Au regard de l'importance de la recherche agronomique et de ses enjeux pour notre canton, le Conseil d'Etat suit avec attention l'évolution d'Agroscope et plus particulièrement du centre de compétences pour les équidés. Par ailleurs, l'ensemble des cantons a, par le biais de la COSAC, demandé à être mieux impliqués à l'avenir, notamment en ce qui concerne la prise de décisions en matière de formation, de vulgarisation et de recherche.

Concernant l'Institut suisse de médecine équine (ISME), Agroscope va diminuer les ressources qui lui sont octroyées, l'ISME continuant toutefois ses activités. Par voie de conséquence, les coupes effectuées dans le budget d'Agroscope correspondent, au prorata, à celles du budget de la Confédération. En tous les cas, la décision d'Agroscope ne remet pas en cause la survie du Haras national suisse. A l'heure actuelle, le nombre de postes supprimés au Haras n'est pas encore connu, les discussions avec le partenaire du projet (Université de Berne) étant en cours. A l'avenir, il est prévu que le Haras national suisse se concentre davantage sur ses tâches principales telles que la recherche dans le domaine de l'élevage, de la génétique, de la détention de chevaux ou encore le bureau de conseil cheval. La recherche dans le domaine de la médecine équine ne fait en effet pas partie des principales missions de cette entité.

Enfin, le maintien du Haras national suisse s'impose au regard de l'obligation prévue par l'article 147 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 août 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean